



<b>RESTES REALISER REPORTER EN N+1</b>	<b>A</b>	<b>Section Fonctionnement</b>		
	<b>A</b>	<b>Section Investissement</b>	43 751.00	243 712.00
		<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	43 751.00	243 712.00

<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>Section Fonctionnement</b>	1 022 988.38	1 496 698.28
		<b>Section Investissement</b>	1 344 217.79	923 688.93
		<b>TOTAL CUMULE</b>	2 367 206.17	2 420 387.21

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

VU le compte de gestion pour l'exercice 2018 présenté par la trésorière municipale (budget principal),

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le maire,

Le compte de gestion est approuvé par les membres présents pour l'exercice 2018 établi par Mme Patricia NIGAGLIONI, trésorière municipale (budget principal).

10 pour

### **Délibération n° 2 – Approbation du compte administratif 2018 (budget principal)**

Le compte administratif communal de l'exercice 2018 vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats de clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Luc-Henri JOLLY, élu Président de séance, rapporte le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Mme Dominique CHAPPUIT, Maire.

M. Luc-Henri JOLLY, Président de séance :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif 2018, qui est résumé par les tableaux ci-joints.
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :



### **Délibérations n° 3 – Refinancement Crédit-Relais – Caisse d’Epargne de Bourgogne Franche-Comté**

Afin de différer le remboursement du crédit-Relais initialement souscrit en 2015, la commune a souscrit le 23 Avril 2018 un crédit-relais de 450 000€ remboursable fin Juin 2019. La Cour Régionale des Comptes ayant recommandé en son avis du 11 Juillet 2018 de limiter le recours à l’emprunt et de renégocier la dette, la commune n’a souscrit aucun emprunt en 2018 et a financé le chantier Cœur de Village Plus par ses fonds propres.

Afin de limiter la charge annuelle sur les ressources propres de Rosoy, la commune a demandé à la Caisse d’Epargne le refinancement du crédit Relais souscrit en 2018. Cette demande a débouché sur une proposition de prêt à taux variable indexé sur le taux du Livret A, pour une durée de 25 ans.

L’offre de refinancement de la Caisse d’Epargne de Bourgogne Franche-Comté dont la teneur suit est acceptée :

- Capital emprunté : 450 000.00 €
- Objet : Refinancement de dette
- Durée d’amortissement : 25 ans
- Amortissement du capital : progressif (échéances constantes)
- Taux d’intérêts : Livret A + 0,30 %, soit 1,05% à la date de l’offre.
- Périodicité : trimestrielle
- Montant de la 1<sup>ère</sup> échéance : 5 148.56 €
- Frais de dossier : 0.10 % déduit du 1<sup>er</sup> déblocage des fonds
- Inscrit au chapitre 16, compte 1641 (refinancement de dette) du budget communal

10 pour

### **Délibération n° 4 – Budget Principal 2019 – Adoption**

Madame le Maire indique que le budget principal 2019 avait été adopté par délibération n° D190328 du 28 mars 2019 et enregistré en Préfecture de l’Yonne le 19 avril 2019.

A la suite de cette transmission, le Préfet de l’Yonne a saisi la Chambre Régionale des Comptes pour un contrôle budgétaire.

Par courrier en date du 12 juin 2019, la Chambre Régionale des Comptes a donné son avis en proposant des rectifications de notre budget initial.

Pour plus de simplicité et en tenant compte de ces remarques, il a été décidé de refaire dans son intégralité le budget primitif pour 2019.

Mme Dominique CHAPPUIT, Maire de Rosoy, soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Je vous invite à adopter le budget principal 2019 de notre commune.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s’équilibre ainsi :

**BUDGET PRINCIPAL****FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 124 246.00	1 124 246.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 124 246.00	1 124 246.00

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENTS VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	750 249.00	1 250 870.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	43 751.00	243 712.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	700 582.00	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 494 582.00	1 494 582.00
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET		2 618 828.00	2 618 828.00

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312.2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré,

Sur le budget principal

Par 10 voix pour      0 voix contre      0 abstentions

Le budget primitif 2019 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement est adopté par les membres présents.

10 pour

### **Délibération n° 5 – Tarifs Anim Ados à compter du 26 août 2019**

Madame le maire rappelle que des ateliers « Anim Ados » ont lieu pendant les vacances scolaires (13 H 30 à 18 H 30) et il a lieu de mettre en place une tarification spéciale.

Cette tarification est applicable à compter du 26 août 2019, à savoir :

Quotient familial	QF < ou = à 670 €		QF > à 670 €	
	½ Journée	Semaine	½ Journée	Semaine
<b>ROSOY</b>	3.75 €	17.75 €	4.12 €	19.60€
<b>EXTERIEURS</b>	4.86 €	23.30 €	5.35 €	25.75 €

L'autorisation est donnée à Madame le Maire pour appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 26 août 2019.

10 pour

### **Délibération n° 6 – Accueil Anim Ados – Ouverture le samedi après-midi (13H30 à 18H30)**

Madame le Maire rappelle que les ateliers Anim Ados remportent un grand succès au niveau des adolescents.

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser à rallonger la période d'ouverture de cet atelier le samedi après-midi de 13 H 30 à 18 H30.

Le prix de cet ajout est compris dans la cotisation annuelle demandée.

L'autorisation est donnée à Madame le Maire d'ouvrir l'accueil Anim Ados le samedi après-midi de 13 H 30 à 18 H 30.

10 pour

### **Délibération n° 7 – Acquisition de deux parcelles cadastrées section CL 301 et 302 située sur la RD 606**

Monsieur Alexandre MAISSA est propriétaire de deux parcelles cadastrées CL 301 et 302 (après division de CL 201) situées sur la RD606 (sans numéro à ce jour) et souhaite les vendre à la commune de Rosoy pour un montant de 10 €.

Ces deux parcelles serviront pour notre opération « Cœur de Village + » consistant à réhabiliter l'ancienne colonie et le pavillon Martineau et plus précisément permettront la circulation et le stationnement des voitures des futurs locataires et du retournement incendie.

Madame le Maire vous propose d'acquérir ces deux parcelles.

Les membres présents ont donnée l'autorisation à Madame le Maire d'acquérir les parcelles appartenant à Monsieur Alexandre MAISSA, cadastrées CL 301 et 302 (après division de CL 201) situées sur la RD 606 (sans numéro à ce jour), pour un montant de 10,00 € (dix euros).

Mme le Maire pourra signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de ces parcelles.

10 pour

**Délibération n° 8 – Adhésion au Groupement de commande avec le Cabinet RISK PARTENAIRES pour la préparation, passation et l'exécution des marchés d'assurances**

Madame le Maire rappelle que nos contrats d'assurances avec la SMACL (6 lots) prennent fin le 31 décembre 2019.

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais a passé un marché de prestations intellectuelles portant sur les prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'audit des contrats d'assurances existants, la préparation, l'aide à la décision et l'assistance en cours d'exécution des marchés d'assurances.

La Société RISK PARTENAIRE a été retenue pour cette mission d'assistance.

Madame le Maire vous propose d'adhérer à ce groupement de commande comprenant la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, la Ville de SENS, le Centre Communal d'Action Sociale de Sens, ROSOY, VILLENEUVE-SUR-YONNE, DIXMONT et SAINT-CLEMENT.

A titre d'information, le coût de cette mission pour Rosoy s'élève à la somme de 1 440.00 € TTC.

L'autorisation est donnée à Madame le Maire d'adhérer à ce groupement de commande portant sur les assurances et à signer tous les documents qui en découleront.

10 pour

**Délibération n° 9 - Marché n° ASS2015-2017 – SMACL – Avenants n° 6**

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 11 décembre 2014 (n° D141211-9), plusieurs lots ont été attribués à la Société SMACL. Ces marchés ont été notifiés par courrier en date du 29 décembre 2014.

Il convient de signer plusieurs avenants portant sur la révision de la cotisation de l'année 2018 (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018), à savoir :

- Avenant n° 6 – Contrats AO RS IRCANTEC n° 3147-0001 - Total à payer : 345.60 €
- Avenant n° 6 – Contrats AO RS CNRACL n° 3146-0001 – Solde en notre faveur : - 4 008.96 €

Madame le Maire est autorisée à signer les avenants cités ci-dessus portant sur la révision de la cotisation de l'année 2018 (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018).

10 pour

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H30

\*\*\*\*\*

Fait à Rosoy, le 18 Juin 2019



**Dominique CHAPPUIT**  
Maire de Rosoy